

Dernier délai Pour bénéficier d'un abattement sur la Redevance Industrielle

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que l'abattement pour l'année 2015 sur le montant de la redevance d'occupation des terrains industriels a été fixé à 60%. Toutefois, seuls les opérateurs qui s'acquitteront de la totalité de la redevance au plus tard **le 31 Mai 2015** pourront bénéficier de cet abattement.

N'oubliez pas de payer vos redevances à temps !

Tableau de la redevance industrielle fixée par l'arrêté interministériel n° 089/MIM/MPMEF/MPMB/MCLAU du 12 février 2015



Tableau de la redevance industrielle

Arrêté interministériel n° 089/MIM/MPMEF/MPMB/MCLAU du 12 février 2015

		Taux de la redevance (FCFA/m²/an)	
		2015	2014
District d'Abidjan	Zone industrielle de Koumassi	1 600	1 500
	Zone industrielle de Vridi/Port Bouet	1 600	1500
	Zone industrielle de Yopougon	1 400	1 250
	Hors zone Industrielle	1 200	1 000
Agglomérations supérieures ou égales à 60 000 habitants	En Zone Industrielle	800	750
	Hors zone industrielle	600	500
Agglomérations inférieures à 60 000 habitants	En Zone Industrielle	120	100
	Hors zone industrielle	40	50